



## Demande d'explication pr un divorce

Par **nelson34**, le **16/07/2010** à **11:14**

Bonjour,

je suis separe en instance de divorce ma femme a pris un avocat et le je suis convoque le 30/09/10 pr la conciliation moi je n'ai pas d'avocat je vais me presenter seul peut on me dire comment cela s passe en plus nous avons une maison en commun que nous vendons en attendant je reste dns la maison av ma fille de 18ans et ma femme a pris un appartement sachant que moi je continu a payer le credit de la maison en attendant de vendre pourriez vous me dire si je dois participer au loyer de ma femme ou si tout ceci doit etre note par ecrit merci

Par **chris\_idv**, le **16/07/2010** à **11:27**

Bonjour,

La tentative de conciliation consiste à tenter de maintenir le lien conjugal entre les époux : officiellement le juge essaye d'arranger les choses entre les époux mais officieusement à ce stade de dégradation de la relation entre les époux c'est davantage une formalité pour officialiser l'impossibilité de poursuivre la vie conjugale.

Si vous restez dans la maison vous devrez verser une indemnité d'occupation à votre épouse.

De son côté comme elle ne contribue pas au remboursement du crédit de la maison la moitié des sommes remboursées par vous seul seront déduites de sa part de la maison qui doit revenir à votre épouse au moment de la vente.

Vous n'avez pas d'obligation à contribuer au paiement du loyer du nouveau logement de votre épouse.

Maintenant si vous êtes en bons termes avec votre épouse (on ne sait jamais) rien ne vous interdit de la faire en officialisant la chose via un écrit pour la bonne forme.

Cordialement,